

**APPEL A PROJET
RESIDENCE
D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
EN ECOLE MATERNELLE**

Date limite de dépôt : **08 septembre 2020 18h**

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE L'INTEGRALITE DE L'APPEL A PROJET AVANT DE REMPLIR LE DOSSIER

| | |
|------------------------------------|---|
| CADRAGE INSTITUTIONNEL | <p style="text-align: center;">Ce projet est porté par la Mairie de Toulouse en partenariat avec la DRAC Occitanie et l'Education Nationale.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet culturel de la mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole 2017-2020, parmi ses axes majeurs, vise à défendre l'accès de tous les publics à la culture, élément majeur de citoyenneté et vecteur de lien social notamment en favorisant l'accès à la culture des plus jeunes. 2. Le PEDT (le projet éducatif de la ville de Toulouse) 2018-2021 prévoit dans ses 9 engagements éducatifs, cadre d'action des trois années à venir, un axe : « Intégrer les enjeux locaux de l'éducation artistique et culturelle » visant à intégrer pleinement l'EAC au sein du PEDT toulousain. 3. 100% des jeunes touchés par l'éducation artistique et culturelle : la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine artistique et culturel, de la création contemporaine et du développement de la créativité à travers les pratiques artistiques. 4. Les « cités éducatives » sont un programme interministériel porté par les ministères de la Ville et du Logement et de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, visant à mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs pour la réussite de l'enfance et de la jeunesse dans les quartiers populaires, autour de l'École. Le quartier du Grand Mirail a obtenu en 2019 le label « cité éducative ». La Cité éducative du Grand Mirail devra répondre à trois objectifs : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles via notamment l'éducation artistique et culturelle. Ce label est piloté localement par la Mairie de Toulouse, la Préfecture de Haute Garonne, l'Éducation Nationale, et Toulouse Métropole. |
| OBJECTIF STRATEGIQUE | Développer un nouveau format de projet d'éducation artistique et culturelle en direction des enfants <u>d'école maternelle</u> du quartier du Grand Mirail sur le temps scolaire et périscolaire |
| OBJECTIFS OPERATIONNELS | <p style="text-align: center;"><u>Attention ! Cette résidence artistique n'est pas une résidence de création ayant pour objet principal la conception d'une œuvre impliquant des séances de sensibilisation. L'objet principal reste la transmission, corrélée à la création d'une œuvre dont les enfants sont les acteurs principaux.</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre aux enfants de découvrir la démarche de création artistique et/ou culturelle de rencontrer au plus près des intervenants artistiques et culturels dans le but de développer leur curiosité, leur capacité d'analyse, de création et de développer leur culture personnelle - dans un objectif de socialisation, d'autonomie, d'émancipation et d'ouverture sur le monde 2. Permettre aux intervenants artistiques de développer un processus de transmission dans un lieu spécifique, ici en contexte scolaire 3. Permettre à l'équipe éducative (enseignant-es et équipe Clé) de rencontrer des professionnels des arts et de la culture, d'échanger avec eux, et d'être dans une démarche de co-construction au bénéfice des élèves 4. Permettre au projet de résidence de s'inscrire dans un environnement plus global que celui du contexte scolaire en mobilisant les familles et les éventuels équipements de proximité (équipements culturels, équipement petite enfance, établissement scolaire second degré...) |

| | |
|---------------------------------------|---|
| FORMAT D'INTERVENTION | Résidence d'un professionnel de la culture et des arts en contexte scolaire associant transmission et création avec les élèves s'appuyant sur le référentiel officiel de l'Education Artistique et Culturelle (arrêté du 1er juillet 2015 - JO du 7 juillet 2015) |
| LIEU DE LA RESIDENCE | 1 Ecole maternelle du quartier du Grand Mirail (enfants âgés de 3 à 6 ans) |
| DISCIPLINES ARTISTIQUES VISEES | Ensemble des univers culturels et des disciplines artistiques. Une attention particulière sera accordée <u>aux projets proposant des propositions pluridisciplinaires</u> |
| STATUT DU PORTEUR DE PROJET | Toute structure susceptible de recevoir des subventions publiques |
| FORMAT DE L'INTERVENTION | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet présenté se déclinera sur l'ensemble du temps de présence des enfants sur l'école : temps scolaire et périscolaire (= Claté) 2. Le projet se déroule de Février 2021 à Début Juillet 2021 et est réparti sur plusieurs semaines 3. Le volume horaire d'intervention sur le temps de classe ne pourra excéder 100h. Le volume total des interventions sur le temps scolaire ET périscolaire ne pourra excéder 200H. 4. Carte blanche est laissée aux opérateurs pour construire le contenu de leur 5. Le projet devra s'affiner, s'enrichir et évoluer lors des échanges avec l'équipe pédagogique 6. Gratuité totale de l'action pour les écoles, le Claté et les familles 7. Le projet s'adressera dans l'idéal à l'ensemble des classes de l'école 8. Le projet prévoit un travail de pratique artistique impliquant pleinement les enfants 9. Un véritable dialogue est instauré avec l'ensemble de l'équipe éducative (enseignant-es et Claté) pour la construction du projet 10. Un espace sera dédié à la création dans l'enceinte de l'école ainsi que dans des équipements de proximité du quartier (notamment pour valorisation auprès des familles) 11. Un rayonnement sur le territoire doit être envisagé en lien avec les partenaires culturels potentiels du territoire. |
| CONDITIONS DES RECEVABILITE | <ol style="list-style-type: none"> 1. Structure pouvant recevoir des subventions publiques (associations loi 1901...) 2. Dossier de candidature dûment complété 3. Ensemble des pièces administratives fournies 4. Attestation sur l'honneur signée du responsable de la structure attestant d'un dépôt de demande de financement du projet auprès de la DRAC OCCITANIE mentionnant la date de dépôt et le montant sollicité. |
| CRITERES DE SELECTION | <ol style="list-style-type: none"> 1. Qualité artistique et culturelle du projet présenté 2. Respect du référentiel de l'Education Artistique et Culturelle 3. Caractère innovant / original du projet proposé 4. Références et projets antérieurs menés dans le domaine de la médiation artistique et culturelle pour les 3 - 6 ans et tout particulièrement en contexte scolaire 5. Qualité de l'articulation temps scolaire / temps périscolaire 6. Mobilisation des ressources et structures culturelles du territoire 7. Cohérence de la proposition budgétaire |

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – AIDE AU PROJET

FINANCEMENT MAIRIE DE TOULOUSE

Le seuil maximum de subventionnement Mairie + Drac Occitanie est de 15 000€ réparti comme suivant :

- Cités Educatives 5000€
- Mairie de Toulouse – Direction Culture 5000€
- DRAC Occitanie 5000€

Le dossier ci annexé fait office de demande pour la subvention Mairie de Toulouse / Culture + Cité Educative : il n'y a donc pas de dossier à monter spécifiquement pour obtenir les fonds Cité Educatives. Ces deux subventions seront versées simultanément par la mairie de Toulouse.

Pour la demande de subvention DRAC Occitanie merci de vous reporter au cadre ci-dessous.

La subvention prend en compte les interventions artistiques ou culturelles encadrées par des professionnels (**sur la base d'un taux horaire de 60€ maximum incluant la préparation pédagogique**) ainsi que des coûts complémentaires participant au bon fonctionnement du projet (achat de matériel, achats de places pour des sorties culturelles, achat de fonds pédagogiques)...

La subvention ne pourra prendre en compte l'achat d'un spectacle de la structure candidate.

Conformément à la législation en vigueur le montant demandé de la subvention ne peut correspondre à la valeur totale économique du service rendu. Le budget prévisionnel doit donc présenter plusieurs sources de financements dont une part de fonds propres.

DEMANDE DE FINANCEMENT A LA DRAC OCCITANIE

Il est impératif d'effectuer EN PARALLELE de votre demande à la mairie de Toulouse une demande simultanée de financement à la DRAC Occitanie par formulaire

CERFA n°12156*05 téléchargeable à l'adresse suivante :
<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Le dossier complet devra être envoyé à la DRAC Occitanie à l'adresse suivante :

Drac Occitanie - Projet EAC
Hôtel Saint-Jean - 32, rue de la Dalbade
BP 811 - 31080 Toulouse Cedex 6

Pour les informations relatives au financement de la DRAC merci de contacter
M. Bernard Salanié - bernard.salanie@culture.gouv.fr - 0567732081

MONTANT ET TYPOLOGIE DE L'AIDE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier adressé à la mairie de Toulouse doit être composé des éléments suivants :

- Formulaire de candidature PDF intégralement complété
- Courrier de demande officielle signé et tamponné
- Document attestant de la domiciliation de la structure et de sa raison sociale datant de moins de 3 mois
- L'état financier du dernier exercice comptable
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB)
- Attestation sur l'honneur signée du responsable de la structure attestant d'un dépôt de demande de financement du projet auprès de la DRAC OCCITANIE mentionnant la date de dépôt et le montant sollicité.

En cas de pièces manquantes ou de dossier partiellement complété, celui-ci ne pourra être traité.

Pour d'éventuels documents volumineux (photos, vidéos...) merci d'adresser un lien de téléchargement via les plateformes d'envoi de fichiers volumineux à l'adresse mail ci-dessous.

Date limite de dépôt des dossiers **08 SEPTEMBRE 2020**

L'envoi du dossier et des pièces justificatives se fera sous forme dématérialisée par courriel à l'adresse suivante : appelprojetEAC@mairie-toulouse.fr

| | |
|--|---|
| <p>DROITS D'UTILISATION LIÉS A LA PUBLICATION DES RÉSULTATS</p> | <p>Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à candidatures, et liées à l'attribution des subventions, seront traitées conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.</p> <p>Tous les candidats disposeront en application de la loi précitée d'un droit d'accès et de rectifications aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification à ces informations doit être envoyée à l'adresse suivante : Mairie de Toulouse, Direction Recherche & Développement Culture, 71 rue du Taur, 31000 Toulouse.</p> <p>Les lauréats autoriseront la Mairie de Toulouse à publier le contenu de leur projet et leur nom sur tous supports de communication et auprès de la presse. Le lauréat devra mentionner dans sa communication que le projet bénéficie d'un financement de la Mairie de Toulouse (logo).</p> <p>Les lauréats autoriseront la Mairie de Toulouse à prendre des photos ou vidéos lors de la mise en œuvre de la résidence en accord avec l'école et le Claté.</p> <p>Pendant une durée de 5 ans et dans le monde entier, le lauréat cède à la Mairie de Toulouse les droits de reproduction et de représentation relatifs au contenu du projet pour les supports de communication et auprès de la presse. Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale, une convention sera signée entre la Mairie et le porteur de projet.</p> <p>Enfin, la Mairie de Toulouse se réserve le droit d'organiser des visites sur site lors du déroulement de la résidence organisée par le lauréat, en accord avec l'école et le Claté.</p> |
| <p>CALENDRIER PREVISIONNEL</p> | <p>Jury de Sélection (Mairie de Toulouse, DRAC, Education Nationale) : mi-Septembre 2020 Vote en conseil municipal du lauréat : Décembre 2021 Rencontre avec l'équipe éducative : Janvier 2021 Début de la résidence : au plus tard Février 2021.</p> |

PROCÉDURE DE REPONSE A L'APPEL A PROJET EAC en 5 ÉTAPES

- 1 → Téléchargez sur le site de la mairie le formulaire de candidature + le courrier officiel de demande
- 2 → Remplissez intégralement le formulaire de candidature. Merci d'enregistrer le document en le renommant comme suivant **EAC2020_[nom de votre structure en majuscule]**
- 3 → Imprimez et faites signer par le(a) président(e) de votre structure le courrier officiel de demande. Merci de le scanner et de l'enregistrer sous le nom suivant **COURRIEREAC_[nom de votre structure en majuscule]**
- 4 → Scannez et enregistrez toutes les pièces justificatives : attestation INSEE + derniers statuts + état financier du dernier exercice + RIB + attestation dépôt demande DRAC
- 5 → Envoyez par mail l'ensemble de ces documents en pièces jointes à l'adresse appelaprojetEAC@mairie-toulouse.fr
PENSEZ A DEPOSER EN PARALLELE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT A LA DRAC OCCITANIE !

Pour toute question ou complément d'information, merci de nous contacter par mail appelaprojetEAC@mairie-toulouse.fr ou au 05 61 22 26 54 / 05 62 27 43 22